

# COMMUNE DE VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

*Département de l'Eure - Région Normandie*



---

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

### *Débat d'orientations budgétaires*

*(Article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales)*

## Perspectives financières et orientations stratégiques

Conseil municipal du 8 avril 2026

Salle des Fêtes de Francheville

# SOMMAIRE

<b>Préambule</b> .....	page 1
<b>I. Contexte économique et financier</b> .....	page 2
1. Le contexte économique international .....	page 2
2. Le contexte économique et budgétaire national .....	page 2
3. Les finances publiques et la loi de finances pour 2026 .....	page 2
<b>II. Situation financière de la commune</b> .....	page 5
1. Évolution des équilibres financiers .....	page 6
2. Analyse de la section de fonctionnement .....	page 6
3. L'épargne et la capacité d'autofinancement .....	page 11
4. La section d'investissement .....	page 11
5. La dette et la structure de financement .....	page 11
6. Les principaux investissements prévus en 2026 .....	page 15
7. Les recettes d'investissement .....	page 15
8. Le budget annexe « Le Clos du Forestier » .....	page 16
<b>III. Orientations budgétaires pour 2026</b> .....	page 17
<b>Conclusion générale</b> .....	page 19

## **Préambule**

Le cycle budgétaire se déploie en plusieurs étapes clés, et le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) en constitue la première.

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), applicable aux collectivités territoriales de 3 500 habitants et plus, le conseil municipal est appelé à débattre des grandes orientations budgétaires de la commune. Ce débat s'appuie sur un Rapport d'Orientations Budgétaires, destiné à éclairer les élus sur le contexte économique, les contraintes financières et les priorités retenues pour la préparation du budget primitif.

Cette étape est l'occasion pour les élus de prendre connaissance des projets, priorités et ambitions de la commune et de préparer leurs décisions pour le vote du budget primitif, programmé pour le 27 avril 2026. Le DOB offre un cadre de discussion, permettant de réfléchir aux choix financiers qui guideront les actions de la collectivité dans l'année à venir.

Le DOB n'a pas de caractère décisionnel ; la délibération qui en résulte a seulement pour objet de prendre acte de la tenue du débat et de permettre ainsi au représentant de l'État de s'assurer du respect des obligations légales.

Le présent rapport, arrêté au 27 mars 2026, présente le contexte économique et financier dans lequel s'inscrit la préparation budgétaire, ainsi que la situation financière de la commune de Verneuil d'Avre et d'Iton.

Il ne s'agit ni d'un compte administratif de l'année écoulée, ni d'un budget primitif.

Les données mentionnées dans ce rapport ont vocation à être actualisées en fonction des éléments connus avant le vote du budget primitif et des arbitrages qui interviendront d'ici là.

## I. CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

### 1. Le contexte économique international

L'environnement économique international dans lequel s'inscrit la préparation du budget primitif 2026 demeure marqué par une **croissance modérée, mais globalement résiliente**, dans un contexte d'incertitudes persistantes aux plans géopolitique, énergétique et financier. Selon les dernières estimations des institutions économiques internationales, la croissance mondiale devrait atteindre **+ 3,3 % en 2026**, soit un niveau comparable à celui observé en 2025.

Cette dynamique repose principalement sur la solidité relative de certaines grandes économies. Les États-Unis devraient ainsi enregistrer une croissance comprise entre **+ 2,0 % et + 2,4 %**, tandis que la Chine maintiendrait un rythme de progression de l'ordre de **+ 4,4 % à + 4,5 %**. En revanche, la zone euro resterait en retrait, avec une croissance estimée entre **+ 0,8 % et + 1,0 %**, traduisant les effets prolongés du resserrement des politiques monétaires et des tensions énergétiques.

Parallèlement, l'inflation mondiale poursuit son ralentissement, tout en demeurant à un niveau relativement élevé. Elle devrait s'établir autour de **3,8 % en 2026**, après 4,1 % en 2025. Cette évolution demeure toutefois fragile et exposée à plusieurs aléas, en particulier la volatilité des prix de l'énergie et les tensions géopolitiques internationales.

Dans un scénario dégradé, l'inflation mondiale pourrait ainsi atteindre 4 % en 2026, accompagnée d'un ralentissement de la croissance autour de 2,9 %.

Enfin, les conditions de financement demeurent contraintes par le maintien de **taux d'intérêt élevés**, conséquence des politiques monétaires restrictives engagées depuis 2022. Cette situation continue de peser sur l'investissement et constitue un facteur de vigilance pour les finances publiques à l'échelle mondiale.

**Tableau 1 : Principaux indicateurs économiques mondiaux**

Indicateurs	2025	2026 (prévision)
Croissance mondiale	3,3 %	<b>3,3 %</b>
Inflation mondiale	4,1 %	<b>3,8 %</b>
Croissance zone Euro	1,0 %	<b>0,8 - 1,0 %</b>
Croissance États-Unis	2,2 %	<b>2,0 - 2,4 %</b>
Croissance Chine	5,0 %	<b>4,4 - 4,5 %</b>

### 2. Le contexte économique et budgétaire national

Au niveau national, la situation économique reste marquée par une **croissance modérée voire faible et des déséquilibres budgétaires persistants**, qui limitent fortement les marges de manœuvre de l'action publique.

Pour l'année 2026, le Gouvernement retient une hypothèse de croissance du produit intérieur brut (PIB) de **+ 1,0 %**, reflétant un ralentissement par rapport aux années précédentes.

Cette évolution s'explique notamment par plusieurs facteurs :

- un contexte international peu porteur,
- un ralentissement de la consommation des ménages affecté par l'érosion du pouvoir d'achat liée à l'inflation passée
- et un niveau d'investissement des entreprises plus prudent, en raison du coût élevé du crédit.

L'inflation, bien qu'en recul, resterait supérieure à la cible de la Banque Centrale Européenne, autour de **2,0 % en 2026**. Toutefois, cette baisse ne suffit pas à neutraliser les effets cumulés de la hausse des prix sur les charges de fonctionnement, notamment pour les collectivités territoriales.

Le déficit public devrait atteindre **environ 4,7 % du PIB en 2026**, soit un niveau sensiblement supérieur au seuil de 3 % fixé par les engagements européens. La dette publique continuerait de progresser pour atteindre **environ 118 % du PIB**.

Dans ce contexte, la charge de la dette de l'État constitue un poste de dépense en forte augmentation, estimé à **près de 60 milliards d'euros en 2026**, contre environ 50 milliards d'euros en 2024. Cette évolution illustre l'impact de la remontée des taux d'intérêt, contribue à réduire les marges de manœuvre budgétaires de l'État et limite ainsi la capacité de l'État à soutenir les collectivités locales.

**Tableau 2 : Principaux indicateurs économiques et financiers - France**

Indicateurs	2024	2025	2026 (prévision)
Croissance du PIB	+ 1,1 %	+ 1,2 %	<b>+ 1,0 %</b>
Inflation	4,9 %	2,5 %	<b>≈ 2,0 %</b>
Déficit public (% PIB)	5,8 %	≈ 5,0 %	<b>≈ 4,7 %</b>
Dette publique (% PIB)	110 %	115 %	<b>118 %</b>
Charge de la dette	50 Md€	55 Md€	<b>≈ 59 - 60 Md€</b>

### **3. Les finances publiques et la loi de finances pour 2026**

La loi de finances pour 2026 s'inscrit dans une trajectoire de **redressement progressif des finances publiques**, visant à réduire le déficit tout en préservant les priorités économiques et sociales.

L'objectif affiché est de ramener le déficit public à un niveau compris entre **4,6 % et 4,7 % du PIB en 2026**, avant une réduction progressive pour atteindre le seuil de 3 % à l'horizon 2029. Le déficit budgétaire de l'État est estimé à **environ 124 milliards d'euros** pour l'exercice 2026.

Dans ce cadre, l'État prévoit un volume d'emprunt élevé, de l'ordre de **300 à 310 milliards d'euros**, destiné à financer le déficit et à assurer le refinancement de la dette existante. La charge de la dette, en forte progression, constitue un facteur de contrainte majeure pour les finances publiques.

S'agissant des relations financières avec les collectivités territoriales, la loi de finances prévoit une **stabilité globale des concours financiers de l'État**, notamment de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Toutefois dans un contexte inflationniste, cette stabilité des dotations se traduit par une **diminution en euros constants des ressources perçues par les collectivités**.

Les collectivités territoriales, qui assurent environ **70 % de l'investissement public**, demeurent des acteurs essentiels du soutien à l'activité économique. Néanmoins, elles évoluent dans un environnement contraint ; elles devront arbitrer entre maintien de l'investissement, maîtrise des dépenses de fonctionnement et préservation de leur capacité d'autofinancement.

**Tableau 3 : Principaux agrégats de la loi de finances 2026**

<b>Indicateurs</b>	<b>Montant</b>
Déficit de l'État	≈ 124 Md€
Déficit public	≈ 4,7 % du PIB
Dette publique	≈ 118 % du PIB
Charge de la dette	≈ 59 Md€
Émissions de dette	≈ 300 - 310 Md€
Concours de l'État aux collectivités	<b>Stabilité globale</b>

Le contexte économique et financier pour l'exercice 2026 se caractérise par une **croissance modérée à l'échelle mondiale et nationale**, ainsi que par un niveau élevé de déséquilibre des finances publiques.

Dans ce cadre, la loi de finances pour 2026 confirme une orientation de **maîtrise des dépenses publiques et de réduction progressive du déficit**, tout en maintenant un soutien limité aux collectivités territoriales.

Ces éléments doivent conduire la collectivité à inscrire ses orientations budgétaires dans une logique de **gestion prudente et soutenable**, conciliant maîtrise des charges de fonctionnement, maintien de l'investissement et préservation des équilibres financiers.

## II. SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

### Les bases de la construction du budget communal 2026

La préparation du budget 2026 s'inscrit dans un contexte marqué par des **incertitudes fortes et une évolution contrastée des concours financiers de l'État**, qui appellent à la prudence et à la responsabilité.

Si l'État annonce une **stabilité globale de l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement (DGF)**, maintenue à **27,4 milliards d'euros**, elle masque des évolutions internes qui ne sont pas neutres pour les collectivités.

D'un côté, la **dotation de solidarité rurale (DSR)** progresse de **150 millions d'euros**, ce qui constitue un signal positif en faveur des territoires ruraux comme le nôtre, notamment dans le contexte de notre classement en zone France Ruralités Revitalisation. Mais dans le même temps, cette augmentation est **financée par une diminution de la dotation forfaitaire**, qui reste la principale dotation pour de nombreuses communes.

Plus préoccupant, la **dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)** connaît une **baisse extrêmement brutale**, conduisant à sa quasi-disparition. Cette évolution démontre un désengagement progressif de l'État sur des ressources pourtant essentielles à l'équilibre des budgets locaux.

La **DETR** (dotation d'équipement des territoires ruraux) - que le Gouvernement avait prévu de supprimer - est **maintenue**. Son montant sera, comme en 2025, de **1 milliard €**.

Les soutiens à l'investissement local sont donc en recul de l'ordre de **313 millions d'euros** :

- le montant de la dotation de soutien à l'investissement local (**DSIL**) sera **réduit de 40 %**, passant de 420 millions € à 250 millions € ;
- le montant de la dotation 2026 du **Fonds vert** s'élèvera à **850 millions €** (- 26 % par rapport à 2025).

Cette orientation est en contradiction avec les attentes fortes des collectivités, qui assurent l'essentiel de l'investissement public et jouent un rôle clé dans la dynamique économique des territoires.

Enfin, la **revalorisation des bases fiscales** est limitée à **+ 0,8 %**, ce qui constitue un levier modéré de progression des recettes. Dans ce contexte, et conformément aux engagements de la municipalité, aucune augmentation des taux d'imposition n'est envisagée pour 2026.

En matière de remboursement de la TVA au titre du **FCTVA**, le Sénat a obtenu que le Gouvernement maintienne, en 2026, les règles d'éligibilité applicables en 2025 à **certaines dépenses de fonctionnement liées à l'entretien des bâtiments publics, de la voirie et des réseaux et à la fourniture de services informatiques**.

Dans ces conditions, la construction du budget 2026 repose sur un **équilibre exigeant**, entre maintien du service public, poursuite des investissements nécessaires au territoire et maîtrise des dépenses, dans un contexte de ressources contraintes.

## 1. Évolution des équilibres financiers

La situation financière de la commune de Verneuil d'Avre et d'Iton se caractérise par des **équilibres financiers globalement satisfaisants**, reposant sur un niveau d'épargne significatif et un endettement maîtrisé.

Les **recettes réelles de fonctionnement** s'établissent à **10 008 348 €**, tandis que les **dépenses réelles de fonctionnement** atteignent **9 609 434 €**, permettant de dégager un excédent de fonctionnement.

L'**épargne brute** s'élève à **1 279 105 €**, soit **12,8 % des recettes réelles de fonctionnement**, niveau supérieur au seuil de vigilance généralement observé pour les collectivités territoriales. Après remboursement du capital de la dette, l'**épargne nette** atteint **735 606 €**, confirmant la capacité de la collectivité à financer une part de ses investissements sur ressources propres.

**Tableau 4 : Équilibres financiers**

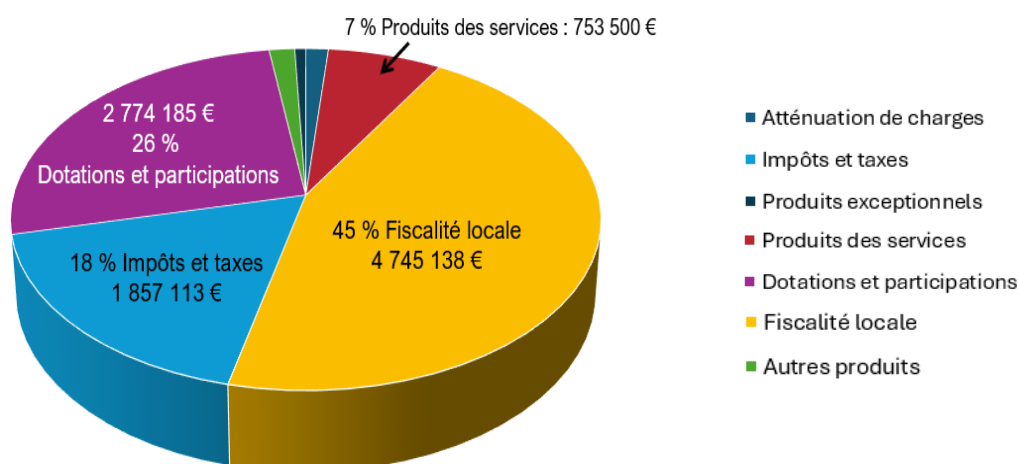
Indicateurs	Montant
Recettes réelles de fonctionnement	<b>10 008 348 €</b>
Dépenses réelles de fonctionnement	<b>9 609 434 €</b>
Épargne brute	<b>1 279 105 €</b>
Épargne nette	<b>735 606 €</b>

## 2. Analyse de la section de fonctionnement

### 2.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de la commune reposent principalement sur la fiscalité locale et les concours financiers de l'État. Les autres recettes conservent une part plus marginale.

**Graphique 1 : Répartition des recettes par nature**



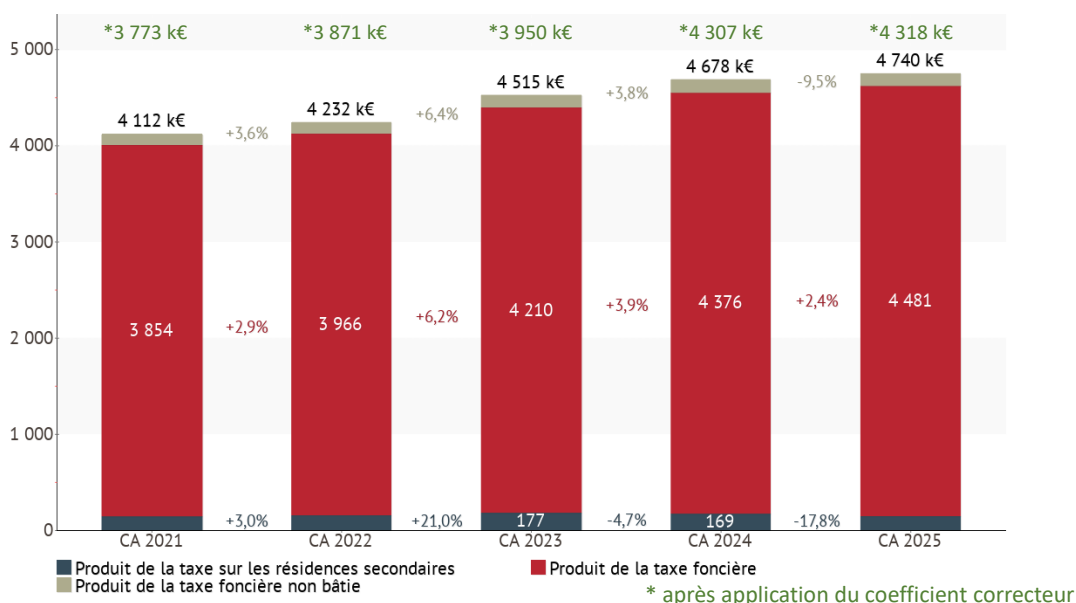
En matière de fiscalité, les produits attendus enregistrent une progression limitée de **+ 0,3 %**. Toutefois, cette évolution doit être rapprochée de la revalorisation des bases fiscales, estimée à **+ 0,8 %**., ce qui traduit en réalité une légère **érosion des produits fiscaux en volume**.

Il est par ailleurs rappelé qu'**aucune augmentation des taux d'imposition n'est envisagée pour l'exercice 2026**, limitant les marges de manœuvre en matière de ressources fiscales.

**Tableau 5 : Taux des taxes 2025**

Taxes	Taux
Taxe d'habitation sur résidences secondaires	<b>15,27 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés bâties	<b>42,94 %</b>
Taxe foncière sur le non-bâti	<b>45,18 %</b>
Taxe d'habitation sur les logements vacants	<b>15,27 %</b>

**Graphique 2 : Fiscalité des ménages (produits) en K€**



Les recettes totales progressent régulièrement entre 2021 et 2025, passant de 3 773 k€ à 4 318 k€, soit une hausse d'environ 14 %. Cette croissance repose presque entièrement sur la taxe foncière, dont l'augmentation reste positive mais tend à ralentir depuis 2023. Les autres composantes sont marginales et affichent une évolution plus volatile.

S'agissant des dotations de l'État :

- la **dotation forfaitaire** est orientée à la baisse, en lien avec la diminution de la population communale ;
- le classement de la commune en **zone France Ruralités Revitalisation (FRR)** conduit en revanche à une **augmentation de la dotation de solidarité rurale (DSR)**.

**Tableau 6 : Évolution des dotations de l'État (en €)**

Taxes	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation globale de fonctionnement	1 406 696	1 377 030	1 352 829	1 374 769	1 333 486
Dotation de solidarité rurale	537 253	536 735	551 689	563 654	675 710
Dotation nationale de péréquation	135 198	127 472	121 451	122 266	127 478
<b>Total</b>	<b>2 079 147</b>	<b>2 041 237</b>	<b>2 025 969</b>	<b>2 060 689</b>	<b>2 136 674</b>

En l'absence de notification des montants pour 2026 à la date d'élaboration du présent rapport, les crédits inscrits au budget primitif seront établis sur la base des montants notifiés en 2025.

Par ailleurs, la commune est confrontée à une diminution significative de la **dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle**, dont le montant passe de **198 227 € en 2025 à 46 533 € en 2026**, soit une baisse de plus de **75 %**.

### Les produits des services (chapitre 70)

Les revenus générés par les services municipaux connaissent une baisse notamment liée à la diminution du nombre d'élèves scolarisés. Cette évolution affecte les recettes de la restauration scolaire ainsi que les participations des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles (élèves non vernoliens).

Par ailleurs, la fréquentation du cinéma municipal, qui s'inscrit dans une tendance nationale orientée à la baisse, n'a pas encore retrouvé son niveau d'avant la crise sanitaire. Cette évolution reflète un changement durable des habitudes culturelles et constitue un enjeu pour la valorisation des activités proposées localement.

**Tableau 7 : Évolution des recettes du chapitre 70**

2022	2023	2024	2025	2026 *
758 927 €	850 679 €	863 858 €	761 395 €	753 000 €

\*prévision

### Les revenus de location immobilière (chapitre 75)

Les recettes issues de la location du patrimoine immobilier communal restent stables, s'établissant à 147 000 €, et offrent une prévisibilité budgétaire appréciable pour 2026. Cependant, dans un contexte économique incertain, il conviendra de surveiller l'évolution du marché locatif afin d'anticiper d'éventuelles variations susceptibles d'impacter les projections futures.

## 2.2 Les dépenses de fonctionnement

L'élaboration du budget primitif 2026 s'inscrit dans un contexte caractérisé par plusieurs **facteurs impactant les dépenses de fonctionnement** de la commune.

Tout d'abord, une **hausse des dépenses d'énergie et de carburant** est anticipée, en raison des tensions géopolitiques internationales, notamment la guerre au Moyen-Orient, qui pèsent sur le coût des fluides et des approvisionnements.

Par ailleurs, la **mise en service de la nouvelle salle de spectacles** génère des charges liées à l'entretien, aux consommations de fluides et à l'accompagnement en personnel.

Enfin, les **charges de personnel** sont impactées par la hausse des **cotisations employeur à la CNRACL**, (soit + 3 points par rapport à 2025), représentant un surcoût prévisionnel de **26 000 €**.

Ces différents éléments constituent les principaux **moteurs de l'évolution des dépenses de fonctionnement** pour l'exercice 2026 et servent de cadre à l'analyse détaillée des charges qui suit.

Dans ce contexte, les **dépenses réelles de fonctionnement** pour 2026 sont prévues à **9 609 434 €**, contre **9 647 801 €** au budget primitif 2025. Cette évolution globale traduit un **effort de gestion maîtrisée**, tout en tenant compte des pressions liées aux coûts énergétiques, au développement des équipements et aux charges de personnel.

### Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général enregistrent une **progression de + 5 %** par rapport au BP 2025. Cette hausse s'explique principalement par la mise en service de la nouvelle salle de spectacles et par le maintien à un niveau élevé des dépenses de fluides dû à un contexte énergétique international incertain.

**Tableau 8 : Évolution du coût des dépenses de fluides**

Dépenses	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
Eau et assainissement	40 000 €	43 701 €	45 000 €
Électricité	447 000 €	558 625 €	550 000 €
Gaz	90 000 €	83 983 €	84 000 €
Fuel	65 500 €	58 819 €	64 000 €
Carburant	50 000 €	41 265 €	50 000 €
<b>Total</b>	<b>692 500 €</b>	<b>786 393 €</b>	<b>793 000 €</b>

### Les charges de personnel (chapitre 012)

Pour 2026, l'effectif communal comprend **titulaires, stagiaires et non titulaires**. Les mesures impactant le budget de personnel sont :

- **le gel du point d'indice** ;
- **l'augmentation de 3 points des cotisations employeur à la CNRACL**, passant de 34,65 % à 37,65 %, soit un surcoût de 26 000 € ;
- le maintien des effectifs et des mesures statutaires.

Au total, ces facteurs conduisent à une **augmentation prévisionnelle globale des charges de personnel de + 1,5 %** par rapport au compte administratif 2025, portant le chapitre 012 à 5 101 000 €. Les dernières simulations sont en cours de finalisation.

**Tableau 9 : Évolution des effectifs depuis 2021**

Taxes	2021	2022	2023	2024	2025
Titulaires et stagiaires	98	96	94	93	94
Non titulaires	38	35	41	41	35
<b>Total</b>	<b>136</b>	<b>131</b>	<b>135</b>	<b>134</b>	<b>129</b>

dont 2 à temps non complet (2021)    dont 4 à temps non complet (2022)    dont 6 à temps non complet (2023)  
dont 5 à temps non complet (2024)    dont 5 à temps non complet (2025)

**Tableau 10 : Répartition des titulaires par catégorie**

Catégorie	Effectifs
Catégorie A	1
Catégorie B	8
Catégorie C	85

**Tableau 11 : Évolution de la masse salariale depuis 2021**

Années	Masse salariale	% évolution
2021	4 598 560 €	+ 1,72 %
2022	4 755 649 €	+ 3,42 %
2023	4 941 193 €	+ 3,90 %
2024	5 139 152 €	+ 4,00 %
2025	5 061 154 €	- 1,54 %
2026	5 101 406 € (en cours d'actualisation)	

**Les subventions et participations (chapitre 65)**

Les subventions connaissent des ajustements ciblés :

- hausse de la subvention au **CCAS**, de 380 000 € à 400 000 € ;
- stabilisation des subventions aux **associations** et de la **participation aux frais de fonctionnement de l'école Saint-Nicolas (65 381 €)** ;
- participation au **SDIS** : 206 548 €.

**Les charges financières (chapitre 66)**

Les charges financières augmentent de **+ 9 %**, sous l'effet de la progression des intérêts des emprunts, estimés à **131 000 €** en 2026 contre 119 607 € en 2025.

L'ensemble de ces mesures illustre la **dynamique maîtrisée des dépenses de fonctionnement**, malgré la pression exercée par les charges énergétiques, les nouvelles infrastructures et les obligations

sociales. La vigilance sur l'évolution des charges générales et de personnel reste essentielle pour **préserver l'épargne et la capacité d'autofinancement** de la collectivité.

### 3. L'épargne et la capacité d'autofinancement

L'épargne constitue un indicateur essentiel de la santé financière de la collectivité.

La commune dégage une **épargne brute de 1 279 105 €**, permettant de couvrir le remboursement du capital de la dette et de dégager une **épargne nette de 735 606 €**.

L'**autofinancement prévisionnel pour 2026** est estimé à **740 000 €**, niveau cohérent avec les équilibres financiers actuels.

**Tableau 12 : Indicateurs d'épargne**

<b>Indicateurs</b>	<b>Montant</b>
Épargne brute	<b>1 279 105 €</b>
Épargne nette	<b>735 606 €</b>
Autofinancement prévisionnel 2026	<b>740 000 €</b>

Ces éléments démontrent une **capacité d'autofinancement satisfaisante**, tout en appelant à une vigilance dans un contexte de progression des charges de fonctionnement.

### 4. La section d'investissement

La politique d'investissement de la commune s'appuie sur un financement mixte, associant autofinancement, subventions et recours à l'emprunt.

Pour l'exercice 2026 :

- l'autofinancement est estimé à **740 000 €** ;
- un recours à l'emprunt de **600 000 €** est envisagé.

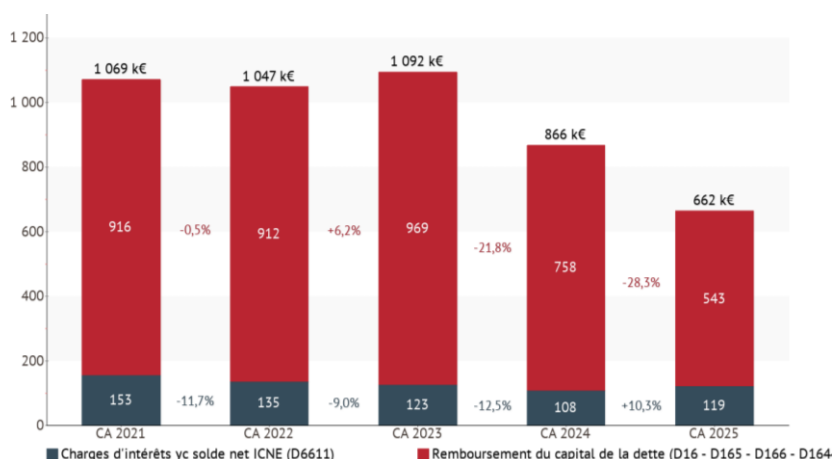
Ce niveau de financement permet de soutenir les projets d'investissement tout en maintenant un équilibre financier global.

### 5. La dette et la structure de financement

L'encours de dette de la commune s'élève à **5 750 345 €**, correspondant à une **capacité de désendettement de 4,8 années**, traduisant une situation d'endettement saine et compatible avec les capacités financières de la collectivité.

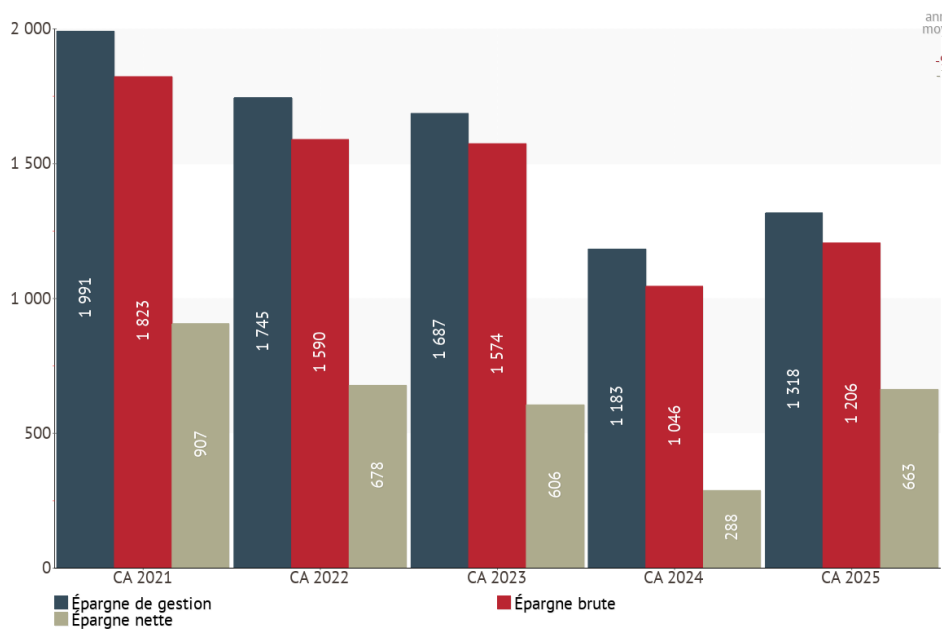
Pour l'exercice 2026, le remboursement du capital de la dette est estimé à **450 517 €**.

**Graphique 3 : Annuité de la dette en k€**



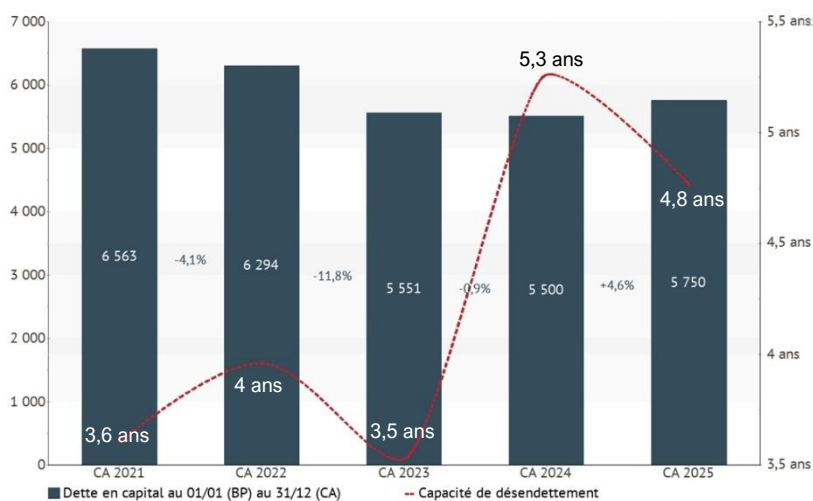
Les charges liées à la dette diminuent nettement sur la période, passant d'environ 1 069 k€ en 2021 à 662 k€ en 2025. Cette baisse est principalement portée par le recul marqué des remboursements de capital, malgré une évolution plus fluctuante des charges d'intérêts. Globalement, cela traduit un allègement significatif du poids de la dette.

**Graphique 4 : Épargne de gestion, épargne brute et nette en k€**



Les niveaux d'épargne diminuent progressivement entre 2021 et 2024, avant de connaître un redressement en 2025. L'épargne brute, nette et de gestion suivent une évolution similaire, marquée par un repli modéré puis une reprise. Malgré des niveaux encore en deçà de 2021, la tendance récente indique une amélioration encourageante.

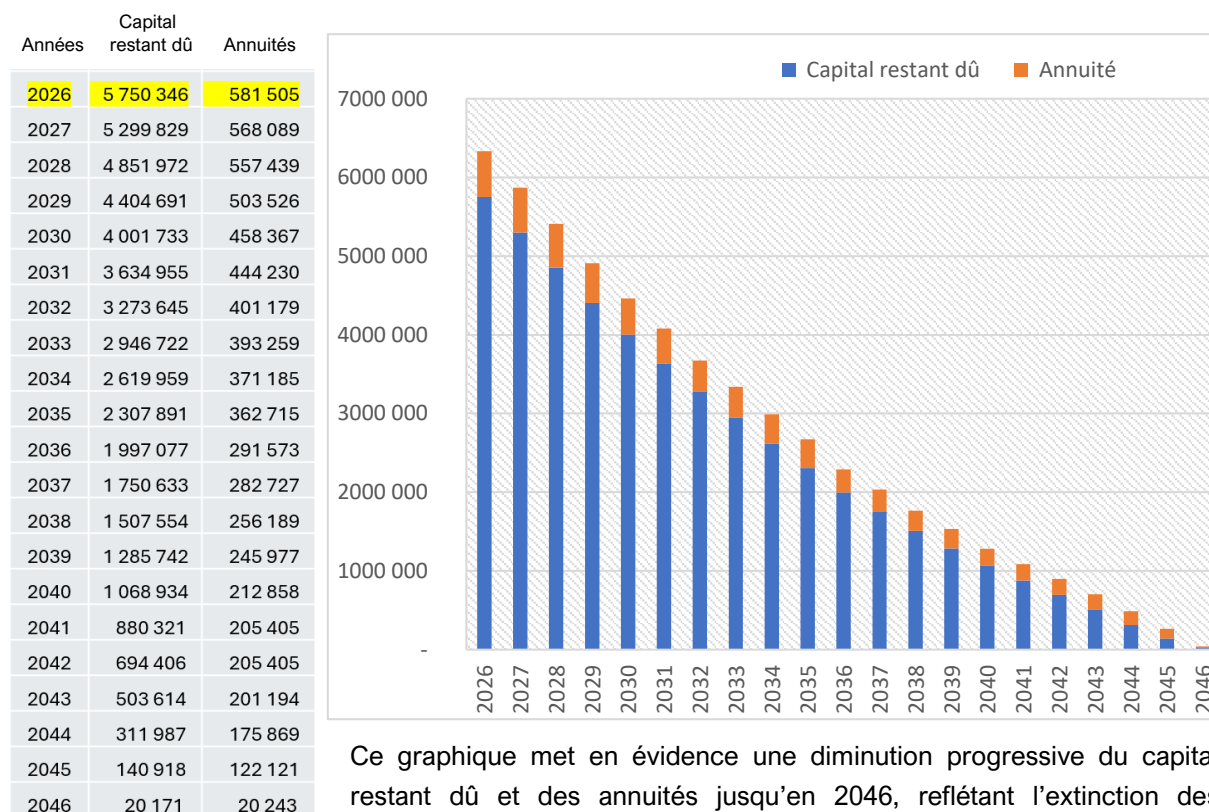
**Graphique 5 : Dette et capacité de désendettement en k€**



Entre 2021 et 2024, la dette évolue de façon favorable, passant de 6 563 k€ à 5 500 k€, avant de connaître une légère hausse à 5 750 k€ en 2025. La capacité de désendettement s'améliore progressivement jusqu'en 2023 (3,5 ans), puis connaît une variation en 2024 (5,3 ans), avant de retrouver un niveau plus stable en 2025 (4,8 ans).

Dans l'ensemble, la commune conserve une situation financière équilibrée.

**Graphique 6 : Profil d'extinction de la dette au 31/12/2025**



Ce graphique met en évidence une diminution progressive du capital restant dû et des annuités jusqu'en 2046, reflétant l'extinction des emprunts actuellement contractés.

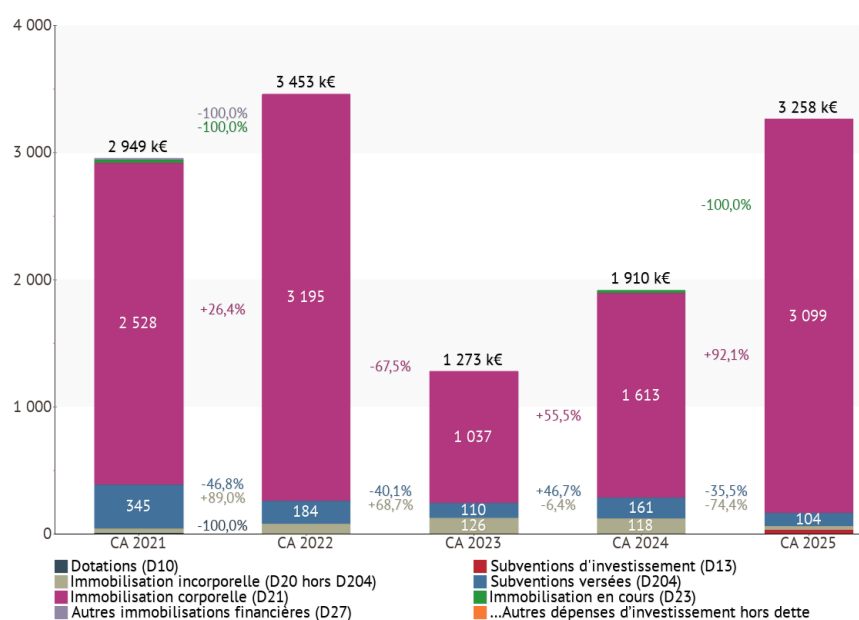
Il convient toutefois de préciser que cette projection ne porte que sur les emprunts connus à ce jour.

**Tableau 13 : Indicateurs de dette**

Indicateurs	Montant
Encours de dette	<b>5 750 345 €</b>
Capacité de désendettement	<b>4,8 années</b>
Remboursement du capital	<b>450 517 €</b>
Emprunt prévisionnel	<b>600 000 €</b>

La structure de la dette apparaît équilibrée et compatible avec les capacités financières de la collectivité.

**Graphique 7 : Principales dépenses d'investissements en k€ (hors remboursement d'emprunts)**



Les dépenses d'investissement de Verneuil-d'Avre-et-d'Iton montrent de fortes variations entre 2021 et 2025, avec un pic en 2022 (3 453 k€) et une nette reprise prévue en 2025 (3 258 k€).

Les immobilisations corporelles (D21) représentent la part la plus importante des investissements chaque année.

Après un creux marqué en 2023, la commune relance ses investissements, ce qui témoigne d'une reprise dynamique de ses projets structurants.

## 6. Les principaux investissements prévus en 2026 (les montants seront communiqués lors de la présentation du budget prévisionnel)

Les principaux investissements envisagés pour 2026 s'articulent autour de trois priorités.

### ❶ Renforcer l'attractivité et le dynamisme du territoire

Ces investissements contribuent au rayonnement de la commune, à la vie locale et à son développement :

- Rénovation de la salle des fêtes et son aménagement en salle de spectacles polyvalente
- Construction d'un club house pour la section football du stade vernolien
- Remplacement du système son et lumière du cinéma
- Réalisation d'acquisitions foncières (propriété avenue Pasteur)

### ❷ Renforcer la sécurité des biens et des personnes

Ces opérations répondent aux enjeux de protection des habitants et de prévention des risques :

- Travaux pour la défense extérieure contre l'incendie (DECI) : mise aux normes des points d'eau
- Extension de la vidéoprotection

### ❸ Préserver le cadre de vie et la qualité du service public

Ces projets visent à améliorer le quotidien des habitants et à entretenir le patrimoine communal :

- Poursuite du programme de relamping avec le SIEGE et enfouissement des réseaux
- Participation aux travaux de réfection des chaussées et trottoirs (INSE)
- Première phase du relevage des tombes de l'ancien cimetière

## 7. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement pour l'exercice 2026 reposent sur un équilibre entre ressources propres, subventions et emprunt.

Les **subventions d'investissement** sont estimées à **300 000 €**.

Elles concernent notamment les opérations liées à la **défense extérieure contre l'incendie (DECI)** ainsi que les aides du **Centre national du cinéma (CNC)** pour les équipements culturels.

Ces financements participent à la réduction du reste à charge pour la collectivité sur les projets engagés.

Le **Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)** est évalué à **600 000 €**, démontrant le niveau soutenu d'investissement réalisé par la commune au cours des exercices précédents.

Le produit attendu au titre de la **taxe d'aménagement** est évalué à **8 000 €**.

Depuis la réforme de sa gestion, cette ressource est désormais liquidée par les services de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) au moment de la déclaration d'achèvement des travaux, ce qui peut générer des décalages dans les encaissements.

Afin d'assurer l'équilibre de la section d'investissement, un recours à l'emprunt de **600 000 €** est envisagé. Ce niveau d'endettement demeure cohérent avec la capacité financière de la commune et s'inscrit dans une stratégie maîtrisée de financement des investissements.

#### **8. Le budget annexe « Le Clos du Forestier »**

Le budget annexe « Le Clos du Forestier » poursuit son objectif de valorisation du foncier communal à travers la commercialisation de lots à bâtir.

Pour l'année 2026, la **cession de trois parcelles** est prévue, contribuant à la fois au dynamisme démographique de la commune et à l'équilibre financier du budget annexe.

Les recettes d'investissement pour 2026 traduisent une stratégie de financement équilibrée, combinant mobilisation des subventions, valorisation des ressources propres et recours maîtrisé à l'emprunt, afin de soutenir la politique d'investissement de la commune tout en préservant ses équilibres financiers.

La situation financière de la commune de Verneuil d'Avre et d'Iton demeure globalement **équilibrée et maîtrisée**, avec un niveau d'épargne satisfaisant et un endettement contenu.

Toutefois, plusieurs éléments appellent à une vigilance particulière :

- une progression des dépenses de fonctionnement de **+ 5 %** ;
- une dynamique limitée des recettes fiscales ;
- une diminution de certaines dotations, notamment la compensation de la réforme de la taxe professionnelle ;

Les équilibres financiers restent assurés, mais nécessitent une gestion rigoureuse afin de :

- préserver un niveau d'épargne suffisant ;
- maintenir une capacité d'investissement cohérente ;
- contenir le recours à l'emprunt.

Ces éléments constituent le socle des orientations budgétaires pour l'exercice 2026, qui devront concilier **maîtrise des dépenses, maintien du service public et poursuite des projets structurants du territoire.**

### III. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2026

#### 1. Un budget construit dans un contexte contraint

Le budget primitif 2026 s'inscrit dans un environnement marqué par des **incertitudes économiques et financières persistantes**, tant au niveau national que local.

La collectivité doit faire face à plusieurs contraintes majeures :

- une **dynamique de dépenses de fonctionnement soutenue**, notamment sous l'effet des charges énergétiques et des coûts liés aux nouveaux équipements ;
- une **progression limitée des recettes**, avec une fiscalité peu dynamique en volume et des dotations en recomposition ;
- une **baisse significative de certaines ressources**, notamment la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle ;
- un contexte national incitant à la **maîtrise des dépenses publiques**.

Dans ce cadre, la stratégie budgétaire de la commune vise à concilier **rigueur de gestion, maintien du service public et poursuite du développement du territoire**.

#### 2. La maîtrise des dépenses de fonctionnement : une priorité

Face à l'effet ciseau entre recettes et dépenses, la commune réaffirme sa volonté de **contenir l'évolution de ses charges de fonctionnement**.

Les orientations retenues pour 2026 reposent sur :

- une **vigilance renforcée sur les charges à caractère général**, en particulier les dépenses énergétiques ;
- une **gestion maîtrisée de la masse salariale** ;
- une optimisation du fonctionnement des nouveaux équipements, notamment la **salle de spectacles**, afin d'en garantir la soutenabilité financière.

L'objectif est de **préserver un niveau d'épargne** compatible avec les ambitions d'investissement de la commune.

#### 3. Une stratégie fiscale stable et responsable

Dans un contexte économique encore fragile pour les ménages, la municipalité fait le choix de **ne pas augmenter les taux d'imposition en 2026**.

Cette orientation répond à une triple exigence :

- **préserver le pouvoir d'achat des habitants** ;
- garantir une **stabilité fiscale lisible** ;
- renforcer l'attractivité du territoire.

Toutefois, cette décision implique une vigilance accrue sur les équilibres financiers, dans un contexte où les marges de manœuvre fiscales demeurent limitées.

#### 4. Le maintien d'un niveau d'investissement soutenu

Malgré un environnement contraint, la commune entend poursuivre une politique d'investissement dynamique et adaptée aux besoins du territoire.

Les priorités retenues pour 2026 s'articulent autour de :

- l'entretien et la valorisation du patrimoine communal ;
- le développement des équipements structurants, notamment culturels ;
- les projets contribuant à l'attractivité et à la qualité de vie.

Cette stratégie d'investissement repose sur un équilibre entre :

- un **autofinancement préservé** (≈ 740 000 €) ;
- la mobilisation de subventions ;
- un recours mesuré à l'emprunt (**600 000 € prévus en 2026**).

#### 5. Une gestion maîtrisée de l'endettement

La commune bénéficie d'une situation d'endettement saine, avec une **capacité de désendettement de 4,8 années**, lui offrant des marges de manœuvre pour accompagner ses projets.

Les orientations pour 2026 visent à :

- maintenir un **niveau d'endettement soutenable** ;
- ajuster le recours à l'emprunt aux besoins réels d'investissement ;
- limiter l'impact de la hausse des taux d'intérêt sur les finances communales.

#### 6. La consolidation des équilibres financiers à moyen terme

Dans un contexte de ressources contraintes et de charges en progression, la collectivité inscrit son action dans une logique de **gestion prudente et durable**.

Les objectifs structurants pour 2026 sont les suivants :

- **préservé un niveau d'épargne brute satisfaisant** ;
- maintenir une **capacité d'autofinancement cohérente avec les projets d'investissement** ;
- garantir la soutenabilité financière des nouveaux équipements ;
- anticiper les évolutions futures des recettes et des dépenses.

Les orientations budgétaires pour 2026 expriment un positionnement clair : celui d'une collectivité qui entend **agir avec responsabilité sans renoncer à ses ambitions**.

Elles constituent le socle d'un budget 2026 à la fois **prudent, équilibré et tourné vers l'avenir**.

## Conclusion générale du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Le présent Rapport d'Orientation Budgétaire s'inscrit dans un contexte marqué par des **incertitudes économiques persistantes** et une **évolution contrainte des ressources des collectivités territoriales**, notamment du fait de la diminution de certaines dotations de l'État.

Dans ce cadre, la commune de Verneuil d'Avre et d'Iton fait le choix d'une **gestion responsable et équilibrée**, reposant sur des fondamentaux financiers solides :

- un niveau d'épargne satisfaisant ;
- un endettement maîtrisé ;
- une capacité d'autofinancement préservée.

Les orientations proposées pour 2026 traduisent une volonté claire : **maîtriser les dépenses de fonctionnement** dans un contexte de diminution des dotations de l'État, sans dégrader la qualité du service public rendu à la population, finaliser les investissements engagés et **maintenir une pression fiscale stable**, conformément aux engagements pris.

Parallèlement, la commune poursuit une politique d'investissement cohérente au service de projets utiles et attendus, autour de trois priorités :

- le renforcement de l'attractivité du territoire ;
- la sécurité des biens et des personnes ;
- la préservation du cadre de vie.

Ces choix témoignent d'une ambition mesurée, mais déterminée, de **continuer à faire évoluer la commune**, tout en consolidant sa capacité d'investissement pour les années à venir.

L'année 2026 s'inscrira ainsi dans une logique de **continuité, de consolidation et de responsabilité**, visant à sécuriser les équilibres budgétaires tout en accompagnant les projets structurants qui font vivre et développent notre commune.

Ce débat d'orientation budgétaire constitue une étape essentielle dans la préparation du budget primitif. Il doit permettre aux élus de partager un diagnostic, d'exprimer leurs priorités et de contribuer à la définition d'une stratégie financière collective, au service des habitants.